

# COMPTES DU LIEN MONTAGNARD GNEVOIS

## EXERCICE 2016 – 2017

### RAPPORT DU TRESORIER

#### Général

De manière générale, les finances de l'exercice ne se portent pas si mal, compte tenu des dépenses extraordinaires consentie cette année, d'une part pour équiper le chalet avec une cuisinière électrique, un plan de travail avec son meuble de rangement, le renouvellement de l'éclairage et une bonne partie du réseau électrique de la salle commune et d'autre part pour la fête des 110 ans du LMG et des 80 ans du chalet.

Les dépenses d'équipement ont ainsi totalisé 3'783.40 francs et les festivités 1'676.10 francs, soit un total de 5'459.50 francs.

Les charges totales de l'exercice, en ajoutant les habituelles dépenses d'énergie, taxes diverses et eau, atteignent ainsi 8'116.50, soit près du double de la moyenne des 3 derniers exercices, qui était d'environ 4'100 francs par année.

Le déficit de l'exercice n'est finalement pas si grand qu'on pouvait le craindre, parce que les cotisations sont bien rentrées. Tous ceux qui devaient et pouvaient payer l'ont fait, souvent avec des cotisations de soutien, mais aussi nous avons reçu pour 804.— francs de donateurs qui souhaitent garder l'anonymat, ce qui ne nous empêchera pas de les remercier de tout cœur et les applaudir chaleureusement.

Ensuite, les nuitées également ont produit plus que l'année dernière, avec 1'285.— francs, en progression de 50% !

Nous terminons ainsi l'exercice avec un déficit de 3'422.— francs, ce qui, comme me l'a fait remarquer un des réviseurs, correspond pratiquement au montant des dépenses d'équipement. Cela veut dire que les rentrées d'argent supplémentaires cette année ont permis de couvrir non seulement les charges courantes comme habituellement, mais également les coûts de la fête du mois de juin.

Néanmoins ce déficit, qui d'ailleurs n'en est pas vraiment un, c'est plutôt un investissement, car ce ne sont pas simplement des dépenses dont rien ne reste, ici nous avons amélioré le confort et la sécurité du chalet (nous avons remplacé les extincteurs aussi), ces coûts peuvent être facilement absorbé par les réserves qui ont été constituées et qui sont précisément faites pour ceci.

A propos de ces réserves maintenant, vous aurez peut-être constaté qu'elles ont fortement augmenté entre l'année dernière et cette année : autant la réserve chalet que celle du LMG sont en effet passé de 14'500.—francs environ à un peu plus de 20'000.-- chacune ! Ce véritable miracle financier, a été possible en rapatriant à leur juste place à l'actif du bilan les différents comptes en euros que nous avons au Crédit Agricole, et qui une fois convertis en francs suisse, ont par compensation permis de gonfler équitablement ces deux réserves.

Nous voici donc à la tête de deux réserves bien jougées, dans lesquelles nous allons pouvoir allègrement mordre sans arrières pensées pour purement simplement absorber et amortir immédiatement nos dépenses d'équipement, mettant ainsi à

profit la saine et prudente gestion de toute la lignée des précédents trésoriers qui ont patiemment économisé et accumulé de quoi faire face aujourd'hui !

La question à partir de ce point sera surtout à mon sens : dans quelle réserve puiser ? Celle du chalet uniquement, ou bien celle du LMG aussi ? Si l'on reste dans la logique précédente, où les charges du chalet sont supportées uniquement par ce dernier, on devrait se limiter à utiliser la provision chalet.

Mais en même temps, pourquoi constituer une réserve aussi grande pour le LMG, alors que pratiquement la totalité des charges (mais en fait aussi les produits) est liée au chalet, lequel concentre la totalité des activités génératrices de coûts et revenus pour l'association ?

Et au cas où on déciderait de puiser équitablement dans les deux réserves, comme on le fait dans la répartition 50/50 des cotisations, pourquoi ne pas avoir finalement une seule provision et tenir une seule comptabilité de coûts et revenus pour le LMG, qui comprendrait du coup le chalet aussi ?

Ce sont des questions auxquelles je ne propose pas de répondre ce soir, mais je pense que l'assemblée devrait demander au comité de se pencher dessus durant l'année à venir et d'y apporter une réponse, au moins pour l'AG prochaine.

### **Conclusions et Recommandations**

Dans cette attente, je propose donc à l'assemblée d'utiliser la réserve chalet pour couvrir les dépenses excédentaires de cette année.

Quant à la question des sources de revenus, pour l'instant aucune modification ne me semble nécessaire, puisque sur le prochain exercice, si nous avons d'autres dépenses d'équipement ou d'entretien, elles seraient de toute manière largement couvertes par les réserves existantes.

Genève, le 5 octobre 2017

Alain Cudet